



Un stratagème : y tomber ou le déjouer

Pour tenter de faire passer la pire contre-réforme des retraites jamais osée par un quelconque gouvernement avant lui, le gouvernement Hollande ruse. Prétendant que rien n'est écrit, mais ayant rédigé lui-même le brouillon par l'entremise d'une commission d'experts, il organise une « concertation » avec les confédérations syndicales et le patronat, qui doit commencer dans une semaine, lors de la conférence sociale, pour se poursuivre tout l'été.

Il semble que certains soient disposés, les yeux grands ouverts, à plonger la tête la première dans ce stratagème. Ainsi *L'Humanité*, le journal du PCF, le 4 juin, n'a pas de mots assez durs pour dénoncer le rapport de la commission Moreau ; il agite même la menace de manifestations massives contre le gouvernement. Mais c'est pour ajouter aussitôt : « Les pistes dégagées par la commission ne sont pas le seul motif d'inquiétude. Le gouvernement n'a prévu qu'un temps très court pour la concertation en dépit des enjeux de la réforme. » Parce que l'essentiel, ce serait plus de « concertation » ? Mais c'est précisément le piège tendu par le gouvernement ! Sans « concertation », il se retrouverait, pour ainsi dire, tout nu !

Alors, comment le mettre en échec et préserver les retraites ? Les fédérations syndicales de fonctionnaires (mis à part la CFDT, ce qui ne surprendra personne) viennent, quant à elles, d'avertir le gouvernement : elles n'accepteront « aucun nouveau recul ». C'est bien la question centrale pour tous les travailleurs, actifs et retraités, du public comme du privé.

Y. L.

La « concertation », qui commencera à la conférence sociale des 20 et 21 juin, durerait tout l'été

Réforme des retraites : la « méthode » prévue par le gouvernement

Yan Legoff

« Des efforts sont nécessaires et ils devront être partagés par tous. » Cette phrase,

du ministre des Affaires sociales, Marisol Touraine, à propos de la réforme annoncée des retraites (*Le Parisien*, 9 juin), on l'entend désormais de toutes parts et tous les jours. Des efforts ? 20 milliards d'euros devront être ponctionnés sur les retraites d'ici à 2020. Et c'est un gouvernement de « gauche » qui voudrait le faire !

Vingt milliards, c'est aussi le montant du crédit d'impôt que ce même gouvernement va accorder chaque année aux patrons, au nom de la compétitivité et de la baisse du coût du travail, des notions que le gouvernement reprend ouvertement à son compte, en totale connivence avec la Commission européenne.

Le rapport de la commission Moreau, du nom du haut fonctionnaire qui préside une commission ad hoc, sera officiellement remis ce vendredi 14 juin, présentant différentes mesures plus brutales les unes que les autres (*lire page 4*). Depuis le 3 juin, on en connaît la teneur. Aucun gouvernement, même de droite, n'avait osé aller aussi loin.

LA CONFÉRENCE SOCIALE DES 20 ET 21 JUIN

Alors, comment ce gouvernement espère-t-il parvenir à ses fins ? Par quel subterfuge ?

« Il existe une méthode », a expliqué, le 5 juin à l'Assemblée nationale le Premier ministre, Jean-Marc Ayrault. Voici comment il compte faire.

« La commission Moreau va présenter des hypothèses de solution, dit-il. Elles seront multiples. Il appartiendra au gouverne-

ment de choisir celle qui lui paraîtra à la fois la plus efficace, la plus durable et la plus juste.

Mais auparavant, il y a des rendez-vous. Le premier, c'est la conférence sociale des 20 et 21 juin. Il y aura une table ronde spécialement consacrée aux retraites où les partenaires sociaux, les représentants de la fonction publique débattront et discuteront des meilleures réponses, des meilleures solutions.

Ensuite, la concertation se poursuivra. Il n'y aura pas de décision prise au cœur de l'été comme ce fut le cas en 2010, j'en prends l'engagement. Ce n'est qu'après l'été, après la concertation, que le gouvernement annoncera la ligne qu'il aura choisie, et le Parlement sera saisi pour prendre ses responsabilités. » Bref, tout repose sur la « concertation » avec les « partenaires sociaux », qui sera officiellement lancée lors de la conférence sociale la semaine prochaine et qui se poursuivra tout l'été. Le plus important, est que cette concertation soit cadrée par les propositions de la commission Moreau.

UN « OUTIL DE TRAVAIL »

Le gouvernement sait bien qu'il n'obtiendra pas la signature des syndicats. Il ne la cherche même pas. « On ne va pas demander aux partenaires sociaux de se mettre d'accord, ils ne seront pas d'accord (...). Les positions de départ sont très différentes. On va faire la concertation et ensuite, l'Etat prendra ses responsabilités », résume-t-on dans l'entourage de François Hollande (AFP, 4 juin).

Ce qui est capital, pour le gouvernement Hollande, c'est d'associer d'une manière ou d'une autre les organisations syndicales. « Le rapport est un outil de travail, en aucun cas la préfiguration d'une réforme bouclée », a expliqué à l'AFP Marisol Touraine. Toutes les mesures du rapport Moreau ne seront pas reprises jusqu'au bout, le patronat protestera même, et certains pourront dire :

« On a échappé au pire... » Et le gouvernement pourra alors présenter son texte de loi fin septembre, en se vantant d'avoir écouté tout le monde. Du moins, c'est ce qu'il espère...

DE L'ANI AUX RETRAITES

La CFDT roule toujours pour le gouvernement

Comme lors de la conclusion de l'accord national interprofessionnel (ANI) sur la flexibilité, le gouvernement et le patronat peuvent compter sur la CFDT. Le 7 juin, son secrétaire général, Laurent Berger, a déclaré que sur les retraites, « on ne pourra pas faire l'économie d'un ajustement financier », tout en exigeant à nouveau « une réforme systémique ». « Avec le Medef, les relations sont en apparence au beau fixe », ajoute le quotidien *Le Monde* (11 juin), qui rappelle la signature commune de l'ANI par la CFDT et le Medef le 11 janvier dernier, et celle, le 28 mai, par les mêmes organisations, d'un rapport préconisant d'instaurer, entre patronat et syndicats, sur toutes les questions économiques, « un dispositif permanent pour élaborer en commun des diagnostics et des préconisations partagées... ». Tout un programme pour la conférence sociale des 20 et 21 juin ! On comprend pourquoi, à la CGT, de nombreuses instances professionnelles et interprofessionnelles ont refusé de suivre l'appel de leur direction fédérale, en déclarant qu'elles n'iront pas manifester le 19 juin avec la CFDT, à la veille de la conférence sociale.

« On va faire la concertation et ensuite, l'Etat prendra ses responsabilités » (Elysée, 4 juin)

Retraites des fonctionnaires : le gouvernement ressort l'argument de "l'équité"

A quelques jours de la conférence sociale organisée par le gouvernement, une véritable campagne est à nouveau dirigée contre les fonctionnaires.

Pensez donc, nous disent de bonnes âmes, la retraite d'un fonctionnaire est calculée sur le salaire des six derniers mois de carrière, alors que celle des travailleurs du privé est basée sur la moyenne de ses vingt-cinq meilleures années ! « *Il n'est pas exclu que la volonté d'équité et d'égalité de notre gouvernement rapproche les deux systèmes* », a lancé la ministre déléguée chargée des Personnes âgées, Michèle Delaunay, le 10 juin sur LCI.

Le rapport de la commission d'experts commandé par le gouvernement, qui sera rendu public le 14 juin (lire page 4), proposerait de porter la période de référence, pour le calcul de la retraite des fonctionnaires, de six mois à dix ans ! Il s'ensuivrait une chute vertigineuse du montant des pensions. Toute honte bue, ce gouvernement reprend les mêmes arguments, avec la même hypocrisie, que ses prédécesseurs de droite. Ces vingt dernières années, ils n'ont cessé de s'attaquer aux retraites du privé, puis à celles du public, le recul imposé aux uns justifiant, au nom de « l'équité », un recul imposé ultérieurement aux autres. C'est sans fin ! Leur « harmonisation », leur « équité » vont toujours dans le même sens : celui d'une remise en cause des droits de tous les travailleurs. **Y. L. ■**

Toute honte bue, ce gouvernement reprend les mêmes arguments, avec la même hypocrisie, que ses prédécesseurs de droite.

ÉCLAIRAGE

Depuis vingt ans, l'"harmonisation" public-privé n'est qu'un prétexte pour remettre en cause les droits à la retraite de tous les travailleurs

Jusqu'en 1993 : pour tous les salariés, du public comme du privé, la condition nécessaire pour percevoir une retraite à taux plein était d'avoir cotisé 37,5 années. Il y avait, de ce point de vue, égalité. Qui l'a ensuite remise en cause ? Ce sont les gouvernements successifs eux-mêmes !

● 1993 : le gouvernement de cohabitation Mitterrand-Balladur s'attaque aux retraites du privé

La loi du 22 juillet 1993 s'attaque au régime général (celui des travailleurs du privé). — La durée de cotisation nécessaire à l'obtention d'une retraite à taux plein passe par paliers les années suivantes de 37,5 années à 40 années. — Le salaire moyen de référence servant de base pour le calcul de la pension est calculé progressivement sur les vingt-cinq meilleures années de la carrière du salarié, et non plus les dix meilleures.

En 1995, le gouvernement Chirac-Juppé tentera d'aligner les retraites des fonctionnaires et des agents des services publics sur ce recul. De gigantesques grèves le feront reculer. Le gouvernement de cohabitation de « gauche plurielle » Chirac-Jospin-Gayssot ne touchera pas aux mesures de 1993.

● 2003 : c'est au tour des retraites des fonctionnaires

La réforme Fillon (loi du 21 août 2003), sous le gouvernement Chirac-Raffarin, aligne par paliers (de 2004 à 2008) la durée de cotisation des fonctionnaires sur celle des salariés du privé (de 37,5 ans à 40 ans). Le gouvernement de l'époque n'hésite pas, lui aussi, à parler de devoir « d'équité » des fonctionnaires. Mais le résultat, c'est que ce nouveau recul servira d'appui à un nouvel allongement de la durée de cotisation, pour les travailleurs du public comme

du privé, à partir de 2009, prévu par cette même loi de 2003 !

● 2008 : les régimes spéciaux

Les travailleurs affiliés aux régimes spéciaux (des agents des services publics : EDF, GDF, SNCF, RATP, Banque de France, etc.) cotisaient encore 37,5 ans pour une retraite à taux plein. Les responsables politiques qui, les années précédentes, avaient organisé les attaques contre les travailleurs du privé et les fonctionnaires ont le front de les présenter comme des privilégiés ! En juillet 2008, sous le gouvernement Sarkozy-Fillon, ces régimes sont « réformés » pour un passage progressif de la durée de cotisation de 37,5 ans à 40 ans.

● 2009 : nouvel allongement de la durée de cotisation, dans le public comme dans le privé

La « réforme » de 2003 ne concernait pas que les fonctionnaires. Elle prévoyait aussi, à partir de 2009, pour tous les travailleurs (dans le public comme dans le privé), de nouveaux allongements quasi automatiques, chaque année, de la durée de cotisation, qui atteint aujourd'hui 41,5 annuités.

● 2010 : l'âge légal de départ à la retraite allongé pour tous

Sous le gouvernement Sarkozy-Fillon, la loi du 9 novembre 2010 s'attaque cette fois-ci à l'âge légal de départ à la retraite, qui devra être progressivement relevé jusqu'à 62 ans en 2018 (avancé à 2017 l'année suivante). Ce nouveau coup concerne tous les salariés, du public comme du privé ainsi que les régimes spéciaux. L'âge à partir duquel il est permis à un assuré n'ayant pas la durée de cotisation requise de bénéficier tout de même d'une retraite à taux plein devra, lui, passer progressivement de 65 à 67 ans. ■

ÉDITORIAL

Et pendant ce temps...

Daniel Gluckstein
Secrétaire national du POI

Adix jours de la conférence sociale, commentaires et annonces se multiplient. Il y a le rapport Moreau, promettant de s'en prendre à tous les régimes de retraite et singulièrement à celui des fonctionnaires. Il y a les déclarations du gouvernement, pour qui l'essentiel est que les organisations syndicales s'associent au processus. Il y a les mises en garde adressées par le Medef, le FMI et l'Union européenne au gouvernement, pour qu'il ne tergiverse pas et qu'il aille jusqu'au bout des mesures « nécessaires » contre les travailleurs et leurs « privilèges ». Il y a la CFDT, qui fait ses offres de service en commun avec le Medef. Il y a les tentatives d'enchaîner les organisations syndicales et leurs représentants dans des « comités de suivi » chargés, à tous les niveaux, d'appliquer les contre-réformes du gouvernement.

Et pendant ce temps là, en bas, il y a la colère et l'exaspération qui montent de jour en jour.

Il y a l'usine Michelin de Joué-lès-Tours, où 700 emplois sont supprimés du jour au lendemain, suscitant cette seule réaction du ministre Sapin : « *Le gouvernement sera attentif à la qualité du dialogue social* » ! Sept cents suppressions d'emplois auxquels le gouvernement n'oppose rien, pas plus qu'il n'a rien opposé à ArcelorMittal, à PSA, à Petroplus... sinon la « qualité du dialogue social ». Sept cents emplois supprimés, s'ajoutant à la longue liste des centaines de milliers d'emplois supprimés en quelques années, venant gonfler les effectifs des chômeurs et tout particulièrement des jeunes, près de deux millions d'entre eux étant sans emploi (1).

Pendant ce temps, les grèves se multiplient, notamment dans les hôpitaux (lire page 7). A l'hôpital de Montpellier, l'action unie des personnels avec leurs syndicats pour imposer le retrait des mesures de déréglementation menaçant le statut (dans le cadre de la politique gouvernementale) se confronte à un directeur général qui ose répondre : « *Aujourd'hui, c'est le dialogue : demain ce sera les licenciements, on ne dialoguera plus.* »

Pendant ce temps, à Saint-Lazare, l'agression d'un contrôleur déclenche la grève unie des cheminots. Dans le tract syndical qui en rend compte, on lit : « *Un par un, les conducteurs acceptèrent de laisser les trains à quai pour marquer leur solidarité envers leur collègue agressé et soutenir les contrôleurs pour l'obtention de postes supplémentaires. Soudainement, la direction se montra plus ouverte à la discussion et c'est monté jusqu'au directeur de région. Nous avons tous décidé d'assister à la réunion, et les cinq membres de la direction semblaient tout petits face à la centaine de contrôleurs et de conducteurs rassemblés* », et aussi ceci : « *Devant notre détermination et notre solidarité, devant la peur que tout cela fasse bouler de neige et entraîne d'autres services, elle (la direction — NDR) finit par céder (...) le double, en création de postes, soit autour de huit embauches ! (...) Nous avons montré aujourd'hui que nous pouvons casser sa politique de casse et la faire reculer, tous ensemble !* »

Comment forger l'unité qui fera reculer la politique de casse ? N'est-ce pas là la question posée dans tout le pays aujourd'hui ? Retrouvons-nous dans les assemblées ouvertes du POI pour en discuter.

(1) Une note du « Conseil d'analyse économique » d'avril 2013 révèle que « début 2013, près de 1,9 million de jeunes de 15 à 29 ans ne sont ni à l'école, ni en emploi, ni en formation ».

COMMUNIQUÉ

Les fédérations de fonctionnaires, "n'accepteront aucun nouveau recul"

Les organisations syndicales CGT, FO, FSU, Solidaires, CFTC et CFE-CGC de la fonction publique se sont réunies le lundi 3 juin 2013 (...).

Elles sont en complet désaccord avec la volonté gouvernementale de ne pas aborder la question de la valeur du point d'indice avant mi-2014, consacrant ainsi un gel des salaires de quatre années, ce qui est totalement inacceptable !

(...) En s'inscrivant dans les politiques d'austérité qui visent à réduire toujours plus la dépense publique, la politique gouvernementale hypothèque toute amélioration du fonctionnement de la fonction publique, mais aussi celles des rémunérations, pourtant indispensables à la relance de l'économie et de l'emploi (...).

Alors qu'à la prochaine conférence sociale va s'ouvrir un nouveau débat sur les retraites, les organisations syndicales CGT, FO, FSU,

Solidaires, CFTC et CGC tiennent à réaffirmer leur volonté de préservation du système de retraite par répartition pour tous les salariés.

"Attachement au Code des pensions civiles et militaires"

De même, elles rappellent leur attachement au Code des pensions civiles et militaires et elles n'accepteront aucun nouveau recul (maintien du calcul des pensions sur l'indice détenu six mois avant le départ, durée de cotisation et report de l'âge de départ...). En outre, il est urgent de corriger les baisses des pensions et les inégalités produites par les précédentes lois.

Enfin, elles soulignent de nouveau la nécessité d'en finir avec les suppressions d'emplois dans de nombreux secteurs de la fonction publique, conséquences de la RGPP,

d'HPST, RCT (1), et dont le projet de loi d'acte III et la MAP (2) sont aujourd'hui la continuité.

Face à cette situation, les organisations CGT, FO, FSU, Solidaires, CFTC et CGC décident de mettre partout en débat, avec les personnels, leur nécessaire intervention pour faire aboutir leurs légitimes revendications. Dans ce cadre, elles proposent d'ores et déjà la perspective de mobilisation et d'action, au plus tard début octobre.

Elles décident de se revoir le 5 septembre prochain dans les locaux de Solidaires, afin de décider des modalités nécessaires.

Paris, le 7 juin 2013. ■

(1) RGPP : révision générale des politiques publiques. HPST : loi hôpital, patients, santé et territoires. RCT : réforme des collectivités territoriales

(2) Projet de loi portant sur l'acte III de la décentralisation. MAP : modernisation de l'action publique.

INTERVIEW

François Préneau,
ancien adjoint au maire de Nantes, syndicaliste
à SUD-PTT et adhérent des Alternatifs

“Je n’ai pas rencontré le moindre salarié qui croie que le sommet social puisse déboucher sur autre chose que des reculs sociaux”

Quel bilan tires-tu après un an de gouvernement Hollande-Ayrault ?

A quelques jours des premiers départs en vacances, chaque militant ouvrier peut faire le bilan de l’année sociale et d’un an de gouvernement Hollande-Ayrault. Le constat est clair : chômage, pouvoir d’achat, services publics, tous les voyants sont au rouge. Dans mon entreprise, France Télécom, que la direction a décidé de renommer Orange au 1^{er} juillet, avec l’espoir sans doute de tirer un trait définitif sur l’attachement d’un grand nombre de collègues au service public, c’est la même chose : sous-effectifs partout et réorganisations en chaîne (rebaptisées polyvalence, mutualisation, montée en compétence, etc.) pour tenter d’y pallier. A nouveau le mal-être au travail grandit. Dans un secteur où la grande majorité des salariés a voté Hollande, l’affirmation est aujourd’hui sur beaucoup de lèvres : trahison.

Que penses-tu des dernières annonces gouvernementales ?

On ne peut plus parler d’inquiétude. C’est beaucoup plus fort que cela, surtout avec la nouvelle contre-réforme des retraites annoncée. Pas un syndicat, pas un militant ouvrier qui ne soit quotidiennement interrogé sur les retraites et les moyens de s’opposer à un nouveau recul social majeur. ■

Appel du comité de liaison national pour l’unité et la résistance

Le 26 novembre 2011, 413 militants représentatifs des différents courants du mouvement ouvrier se sont réunis en conférence nationale à Paris (...).

A la suite de cet appel, une seconde conférence réunissant 500 participants à Paris, le 1^{er} décembre 2012, a décidé :

« de constituer un comité de liaison national pour l’unité et la résistance afin de mettre en œuvre les moyens pour renforcer cette résistance :

— pour aider à réaliser l’unité des organisations ouvrières et démocratiques, à tous les niveaux, contre toutes les mesures d’austérité (en particulier les privatisations) prises par le gouvernement Hollande-Ayrault et sa majorité parlementaire (souvent soutenus par des députés de l’UMP), — contre toute forme de compromis historique remettant en cause l’indispensable indépendance des organisations syndicales et cherchant à en faire une courroie de transmission de l’Union européenne et du gouvernement, et pour que s’exerce le rapport de force établi par les travailleurs eux-mêmes et leurs organisations pour la satisfaction de leurs revendications. »

En Espagne, des militants ouvriers appartenant à diverses organisations syndicales et politiques ont convoqué une « conférence ouvrière européenne » à Tarragone, les 16 et 17 mars 2013, pour « débattre librement dans un objectif unique : contribuer de façon coordonnée, dans chacun de nos pays, à lever les obstacles qui se dressent contre la réalisation de l’unité. Pour abroger les plans assassins de l’Union européenne et ses traités ! Contre la dictature de la troïka. »

Réuni à Paris le 20 avril 2013, le « comité de liaison national pour l’unité et la résistance » décide (...) sur cette base, de convoquer à Paris, à l’automne, une nouvelle conférence afin de rechercher en France, en liaison avec tous les militants qui, dans toute l’Union européenne, mènent le même combat, les meilleures formes d’organisation permettant d’œuvrer à la reconquête de nos droits, de la démocratie et de la souveraineté.

Personnellement, je n’ai pas rencontré le moindre salarié qui croie que le sommet social puisse déboucher sur autre chose que des reculs sociaux. Il n’y a rien à négocier avec un Premier ministre qui affirme à la Commission européenne que la France tiendra ses engagements, c’est-à-dire que son gouvernement passera sous les fourches caudines de la troïka. Pourtant ce sommet social va avoir lieu, avec un nouveau matraquage médiatique sur l’inéluctabilité de l’augmentation des années cotisées et sur la remise en cause de la retraite des fonctionnaires.

Les lecteurs d’*Informations ouvrières* en sont bien sûr déjà convaincus, on ne discute pas un recul social, on le combat. Dans l’unité. C’est ce qu’attendent de leurs dirigeants syndicaux des millions de salariés, actifs et retraités.

Comment les arrêter ?

Pour résister efficacement, il faut être précis, clair, ferme, surtout ne pas tirer un trait sur les batailles perdues. Ce qu’on veut, c’est la retraite à 60 ans et les 37,5 annuités. Et pour cela, on doit d’abord refuser et combattre tout nouveau recul, c’est-à-dire combattre le gouvernement qui les porte. Y a-t-il aujourd’hui plus grande urgence pour les militants ouvriers que nous sommes ? Poser la question, c’est y répondre. ■

ARGUMENTS

Retraites : les pistes de la commission d’experts visent tout le monde

Dossier réalisé par Nicole Bernard

On connaît maintenant les pistes de la réforme annoncée des retraites que le gouvernement veut soumettre à la concertation des organisations syndicales et du patronat, notamment lors de la conférence sociale des 20 et 21 juin et durant tout l’été. Il avait mis en place à cet effet une commission d’experts, présidée par la conseillère d’Etat Yannick Moreau. Son rapport sera officiellement remis le 14 juin, mais la presse s’est déjà largement fait l’écho de son contenu.

Qui est concerné par ces propositions ? Les salariés du privé, ceux du public, les retraités. En fait : tout le monde.

1. Les retraités

● HAUSSE DE LA CSG POUR LES “RETRAITÉS AISÉS”

Qui sont les retraités « aisés » ? Ce sont tous les retraités qui paient plus de 61 euros d’impôts par an, c’est-à-dire les retraités qui sont au-dessus du seuil de pauvreté. Déclarés « aisés », ils paieraient désormais une CSG à 7,5 % de la pension au lieu des 6,6 % actuels.

● SUPPRESSION DE L’ABATTEMENT FISCAL DE 10 % POUR TOUS LES RETRAITÉS

Cela fait longtemps que l’abattement de 10 % sur les retraites est dans le collimateur.

Il s’agirait d’un « abus », les retraités n’engageant plus de frais professionnels. Or cet abattement est un forfait qui, justement, ne dépend pas de l’engagement réel ou non de frais professionnels. Cette « justification » est donc une mystification, un pur prétexte pour augmenter les impôts des retraités.

Bientôt, on demandera aux actifs de justifier de leurs frais professionnels ! La suppression de cet abattement rendrait de nombreux retraités imposables, donc redevables de la CSG à 7,5 % !

● SOUS-INDEXATION TEMPORAIRE DES PENSIONS

Chaque année, le pourcentage de revalorisation serait inférieur au pourcentage officiel de l’inflation. La baisse du pouvoir d’achat des retraités serait donc organisée de manière scientifique, contraignant un nombre croissant de retraités à reprendre des petits boulots.

● FISCALISATION DES MAJORATIONS POUR FAMILLES NOMBREUSES

Jusqu’à maintenant, la bonification de 10 % calculée pour tous les retraités ayant

eu trois enfants ou plus était déductible des impôts. C’en serait fini. La commission Moreau propose de l’intégrer dans le calcul de l’impôt.

2. Les salariés du public et du privé

● ALLONGEMENT DE LA DURÉE DE COTISATIONS

La durée de cotisations passerait, pour tous les salariés du public et du privé, de 41,5 ans à 43, voire 44 années.

● MODIFICATION DU CALCUL DES PENSIONS DES FONCTIONNAIRES

Contrairement à la retraite des salariés du privé, la retraite des fonctionnaires (et des agents relevant des régimes spéciaux) est proportionnelle au salaire des six derniers mois.

La retraite est le prolongement du salaire. C’est un attribut essentiel du statut de fonctionnaire.

La commission Moreau propose d’abolir ce droit fondamental pour pouvoir, enfin, réaliser ce qu’exige l’Union européenne : aligner tous les régimes de retraite, du public comme du privé, sur un filet de sécurité minimum à compléter (pour ceux qui le peuvent !) par la capitalisation. ■

Les autres propositions de la commission en deux questions

On nous a dit, de tous côtés, que la piste d’une “réforme systémique” serait abandonnée ? Est-ce vrai ?

Rappelons qu’une réforme « systémique » modifie les fondements du système. C’est le cas ainsi de « la retraite par points ».

Actuellement, le régime obligatoire est un régime à cotisations et prestations définies : la retraite est un pourcentage du salaire garanti à législation constante.

La « retraite par points » est un système à cotisations définies et à prestations non définies puisque le montant de la retraite dépend de la valeur du point de retraite, cette dernière dépendant de la situation économique des régimes. Le passage à la « retraite par points » permettrait de prendre en compte toute la carrière et non plus « seulement » les vingt-cinq meilleures années.

C’est le projet de la CFDT. Que propose le rapport Moreau ?

● SOUS-INDEXATION DES SALAIRES DANS LE CALCUL DES RETRAITES

Aujourd’hui, c’est le salaire cotisé qui est pris en compte dans le calcul du salaire moyen des vingt-cinq meilleures années. Cent euros de salaire inscrits au compte individuel comptent pour cent euros dans le calcul de la retraite.

La commission Moreau propose de changer cela et de ne rentrer dans le calcul de la retraite qu’un pourcentage du salaire perçu.

Pour 100 euros de salaire cotisé, par exemple, 90 euros seraient retenus pour le calcul de la retraite, les 10 euros d’écart n’ouvrant pas de droit.

Cette mesure technique est d’une gravité extrême puisqu’elle déconnecte le calcul de la retraite du salaire perçu donc cotisé. C’est le premier pas, et il n’est pas petit, dans la réforme systémique vers un système par points.

● PILOTAGE ANNUEL DU SYSTÈME DE RETRAITES

La commission Moreau propose d’ailleurs un « pilotage annuel des systèmes de retraite » (obligatoire et complémentaires) qui devrait déterminer en fonction de la situation financière des régimes le ratio salaire pris en compte/salaire perçu. C’est un rapprochement vers le système des « comptes notionnels » qui intègre l’évolution du produit intérieur brut (PIB) pour faire évoluer les pensions selon « la richesse nationale ».

C’est la fin du droit. ■

Le gouvernement parle d’“effort partagé”, mais les retraités et les salariés seraient les seuls attaqués ?

La commission Moreau ne manque pas de faire des propositions à même de susciter le mécontentement du patronat pour accréder sa thèse d’un « effort partagé » dans lequel salariés, retraités et employeurs seraient mis à contribution.

● HAUSSE DE 0,3 % DES COTISATIONS PATRONALES

Il s’agit d’une hausse de 0,1 % par an pendant trois ans, destinée à « équilibrer », si l’on peut dire, les sacrifices imposés aux salariés et aux retraités et à justifier que les « efforts sont partagés ». Rappelons que les employeurs bénéficient chaque année de 28 à 30 milliards d’exonérations sociales.

● DES MESURES SUR LA PÉNIBILITÉ

Il s’agit, comme avec l’augmentation de la cotisation patronale, d’accréder l’idée que les efforts sont bel et bien partagés.

La commission Moreau propose de :

— créer un « compte temps » qui serait abondé en cas de travail dans des conditions de travail pénibles ;
— attribuer quatre trimestres validés pour pénibilité, ce qui ne compense même pas l’allongement de la durée de cotisations (de 41,5 annuités actuellement à 43, voire 44 annuités, soit de 6 à 10 trimestres en plus : les salariés employés dans des travaux pénibles partiraient eux aussi plus tard !

— une éventuelle majoration de pension.

Le tout serait financé, à moitié par la solidarité nationale (impôt ? taxe supplémentaire?), à moitié par les employeurs (?).

Telles sont, à ce jour, les pistes que le gouvernement met sur la table. ■

Ecole

Ille-et-Vilaine. Interview de Cathy Rocaboy, directrice de l'école maternelle Pablo-Picasso, à Rennes

Photos DR



Avez-vous réussi à faire entendre votre point de vue ?

A l'annonce de l'application de la réforme, les personnels se sont réunis, et dans mon école, nous avons unanimement considéré que cette réforme était néfaste. Nous avons toutes fait grève à l'appel des syndicats pour l'abrogation de ce décret. Notre conseil d'école a demandé le report de l'application de cette réforme, mais cette demande est restée jusqu'à ce jour... sans réponse !

Un conseil départemental extraordinaire de l'Education nationale est organisé le 6 juin. Le SNUDI-FO appelle à un rassemblement de toutes les institutrices de maternelles devant la préfecture. Nous y serons.

Peux-tu préciser les horaires et activités qui seraient proposés ?

L'école devrait commencer à 8 h 45 et se terminer à 16 h 15, ce qui, première remarque, ne réduit pas le temps de présence des enfants à l'école et pour certains enfants augmenterait le temps de garderie (...).

Pour les maternelles, les activités périscolaires seraient proposées durant la coupure du midi (...). J'insiste sur le fait que nous considérons toutes que le repos de midi est indispensable. C'est aberrant, parce que la gestion de la coupure actuelle, déjà jugée trop longue, est difficile car assurée par des vacataires étudiants, pas formés, et nous constatons beaucoup d'énerverment, de fatigue et une forte rotation de ces vacataires.

Qui va organiser ces ateliers ?

C'est une question qui m'inquiète particulièrement. On nous dit que des ateliers pourront être proposés par des associations ? Mais quelles associations ? Comment et par qui seront-elles sélectionnées ? Qui évaluera leurs compétences ? Et pour ma part, je m'interroge sur le caractère non laïque de certaines associations. Ne vont-elles pas, par ce moyen, tenter de s'immiscer dans l'école publique ?

Peux-tu nous dire quelques mots sur le mouvement actuel des agents de restauration scolaire ?

L'origine du mouvement vient du fait que la mise en place de la réforme, qui leur est aussi autoritairement imposée, entraîne une réelle dégradation de leurs conditions de travail. Pour les ASEM (agents spécialisés des écoles maternelles — NDLR), la durée de la journée de travail diminuerait d'une demi-heure, soit trois heures par semaine, qu'elles devraient rendre sur leurs vacances.

Leurs horaires de présence seraient de 8 h 45 à 16 h 30, leur pause-déjeuner étant obligatoirement fixée entre 11 h 20 et 11 h 40. Elles refusent cette obligation qui devient très dure à supporter, parti-

culièrement les mercredis. En effet, avec la réforme et l'école le mercredi, il n'est pas prévu de service de cantine dans toutes les écoles et il faudra donc organiser des déplacements.

« Notre état d'esprit est de ne pas accepter »

Quelques mots de conclusion ?

Je pense que la ville de Rennes soutient inconditionnellement le gouvernement et cette loi, alors que l'opposition des personnels est connue. La municipalité veut la mettre coûte que coûte en place, contre l'avis des enseignants et contre l'avis de nombreux parents (...). Notre état d'esprit est de ne pas accepter (...).

Enfin, pour aggraver encore notre colère, nous avons appris que les écoles privées sous contrat ne sont pas contraintes de mettre immédiatement en place cette réforme et qu'elles ont choisi de ne pas l'appliquer à la prochaine rentrée.

Propos recueillis par Annick L'ANTOENE ■

Gironde. A Blanquefort, le maire PS obligée de reculer face à la mobilisation



Véronique Ferreira, maire de Blanquefort.

La décision du directeur académique des services de l'Education nationale (Dasen) de Gironde de revenir, le 1^{er} juin, sur la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2013 à Blanquefort, ne relève pas de l'anecdote.

En effet, le décret lui-même fixait la date limite de dérogation à sa mise en place à la prochaine rentrée au 31 mars 2013.

Devant la montée de la contestation des enseignants avec leurs sections syndicales, des parents d'élèves et des agents communaux, le Dasen de Gironde a dû surseoir en ce début du mois de juin, sur demande du maire de Blanquefort, pourtant volontaire, à l'application du décret sur les rythmes scolaires, dans un souci d'apaisement ! Cette décision démontre que la mobilisation massive dans l'unité peut arracher la non-application du décret, premier pas vers son abrogation.

Après la très forte mobilisation du mardi 12 février contre la loi Peillon en Gironde à l'appel des syndicats enseignants FO, CGT et SNUipp-FSU, qui a vu des dizaines d'écoles fermer, et plus de 3000 instituteurs défilés dans Bordeaux, ce sont 84 % des communes qui ont choisi de reporter la mise en place de la réforme à 2014.

A Blanquefort, le maire PS (qui a succédé à Vincent Feltesse, président de la CUB, député PS rapporteur de la loi Fioraso à l'Assemblée nationale) a voulu passer en force. Et ce, avec l'appui du président de la FCPE, qui, bien que « satisfait », rouspétait contre l'académie qui « avait tardé à valider le projet » (Sud-Ouest, 28 mai).

Vote défavorable des huit conseils d'écoles

C'était sans compter sur le vote défavorable des huit conseils d'écoles (c'est-à-dire des instituteurs et des représentants des parents) ! C'était sans compter sur la mobilisation qui a suivi, des parents, des enseignants, des employés de la commune : réunions d'information et assemblées générales à l'initiative des syndicats Force ouvrière (enseignants et municipaux), audience à l'académie en présence des syndicats FO, SNUipp-FSU, SE-UNSA, SGEN-CFDT, rassemblement devant la mairie le vendredi 31 mai à 17 heures...

Dès 14 heures, le maire informait que le Dasen reportait à 2014.

« Et pourtant, l'académie avait validé le projet... », regrette-t-elle (Sud-Ouest, 1^{er} juin)

Jean-Luc VENTURE ■

Fonds d'amorçage de la réforme des rythmes scolaires

Quand le gouvernement se défait sur la CNAF

Après avoir agité la carotte du versement d'un fonds d'amorçage de la réforme des rythmes scolaires de 250 millions d'euros réservés aux communes qui mettraient en place le dispositif dès la rentrée 2013, le gouvernement se défait aujourd'hui sur la Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF). « J'ai appris qu'il n'y aurait pas de fonds d'amorçage de l'Etat. Le gouvernement demande aujourd'hui à la CNAF de le suppléer et de verser le fonds d'amorçage aux communes selon les modalités prévues initialement », s'insurge Jean-Louis Deroussen, président de la CNAF.

Dans le cadre des négociations de la convention d'objectif et de gestion (COG) qui lie l'Etat et la CNAF pour cinq ans, le gouvernement insiste pour que la CNAF finance les activités périscolaires issues de la réforme des rythmes scolaires, même si les taux d'encadrement ne sont pas conformes à ceux exigés habituellement par les caisses d'allocations familiales (CAF). La CNAF devrait donc payer deux fois, ce qu'elle refuse : « Si nous payons pour le fonds d'amorçage, ce sera contraints et forcés ! Mais en aucun cas, nous ne paierons deux fois. Le financement de l'activité périscolaire aura lieu uniquement là où nous financions déjà les collectivités au titre des activités de loisirs sans hébergement (ALSH). Nous ne voulons pas que la CNAF soit remise en cause pour ce désengagement de l'Etat », prévient son président.

Ce serait donc aux communes de payer ! « Quand les élus vont découvrir qu'il ne peuvent pas compter sur l'aide attendue, ils risquent de renoncer à leur décision de passer aux nouveaux rythmes dès 2013 », ajoute le président de la CNAF. Il n'a sans doute pas tort. Ce qui vient de se passer à Blanquefort, en Gironde, risque bel et bien de ne pas faire exception...

Laurence FAYARD

Fonderie Sambre et Meuse, à Feignies (Nord)



Grève dans l'unité pour les salaires

C'est le 3 juin au matin, dès 6 heures, que les salariés de l'usine de production de matériel ferroviaire Sambre et Meuse ont décidé de débrayer à l'appel de l'intersyndicale CGT-FO-CFTC et d'entamer la grève pour des salaires non payés.

Aurélien Motte, délégué CGT : « Lundi 3 juin, nos salaires n'étaient toujours pas versés et cela faisait donc déjà deux fois que c'était arrivé dans la même année ; on a dit stop ; c'est ce qui a mis le feu aux poudres. Mercredi, certains salariés n'avaient toujours rien sur leur compte bancaire. On travaille dans un climat social tendu, on travaille au Smic, à 9,43 euros l'heure. Il y a 75 % de smicards à Sambre et Meuse. Il faut savoir qu'aujourd'hui, avec les retards de paiement, ça fait mal, avec tout ce qu'on a à payer derrière. Connaissez-vous le milieu de la métallurgie, et les conditions difficiles dans lesquelles nous travaillons ? On est traité comme des chiens. Les ouvriers sont déterminés, ils n'en peuvent plus. Il y a 250 salariés dans cette usine qui fait de la fonderie ; on fait des pièces pour Caterpillar, Alstom, etc., et après, on travaille pour notre fournisseur russe et principal actionnaire (90 % des actions) ; pour lui, on ne fabrique que du ferroviaire. Le mouvement sera reconduit de manière à obtenir satisfaction sur nos revendications. »

Jean-Pierre Gauthier, délégué FO : « Les motifs de notre mouvement de grève, c'est le ras-le-bol général des employés et le non-paiement du salaire du mois de mai en temps voulu. C'est ce qui a déclenché la grève. Ça faisait trois mois que ça durait et il y avait des retards sans arrêt. Ça a fait déborder l'eau du vase et les personnels se sont mis en colère. Comme cela fait quinze ans qu'on n'a pas eu d'augmentation, les gens en ont ras le bol, ont décidé de demander une augmentation du salaire horaire de 1,50 euro — ce qui est un juste retour des choses qu'on n'a pas depuis plus d'une décennie —, la mise en place d'un treizième mois et l'amélioration des conditions de travail qui se dégradent de plus en plus. C'est vrai qu'on dit partout qu'on fait beaucoup d'investissements dans l'usine, mais pour l'amélioration des conditions de travail, pour l'instant, on ne voit rien venir. On a parlé avec l'ensemble des grévistes ; ils sont tenus de continuer la grève jusqu'au bout s'il le faut, ils sont déterminés. C'est l'ensemble de l'usine qui s'est mis en grève, à 70 % (sauf les bureaux). Tous les ateliers sont touchés, ateliers de mécanique, mais la grève est plus suivie en fusion qu'à l'usinage. On attend le résultat des négociations qui sont en cours. On a rencontré la direction ce matin, ils sont partants pour nous accorder des augmentations, mais ça bloque du côté russe, le principal actionnaire, qui ne veut rien savoir, rien nous octroyer. Pour eux, il faut bosser, bosser, bosser et peut-être, peut-être dans l'avenir, des augmentations de salaire. Nous ne sommes pas d'accord là-dessus. Cela fait trois ans qu'ils sont là, on n'a rien eu. Ils nous ont demandé des efforts, ce qu'on a fait pendant trois ans. Maintenant qu'on a réussi à mettre au point la pièce, je ne vois pas pourquoi il faudrait encore attendre et faire des sacrifices. On n'a pas de prime d'intéressement, on a juste une petite prime à la fin de l'année qu'ils n'ont pas pu nous enlever, mais à part ça, rien. On dépend des Russes majoritaires à 90 %. Ce sont eux qui nous payent nos salaires. En ce moment, Sambre et Meuse ne peut plus rien faire. »

Jacques Weber, délégué CFTC, indique que les salariés ont été reçus le 4 juin dans l'après-midi avec Jean Jarroz, maire de Feignies, et la direction de Sambre et Meuse. Monsieur le maire soutient les salariés en lutte, mais la négociation n'a abouti à rien. Il y a une nouvelle réunion avec l'agglomération Val de Sambre, M. Jarroz, la direction de Sambre et Meuse, les Russes et les syndicats à l'usine.

Ghislaine BAUDIN, correspondante IO ■

DERNIÈRE MINUTE

Lundi 10 juin, grève à nouveau reconduite dans l'unité.

Métropoles

La résistance des maires et de la population traverse le Sénat



François Hollande lors de l'inauguration à Marseille du Musée des civilisations de la Méditerranée (MuCEM).

Photo AFP

Jean-Claude Denis

C'est dans une situation de crise que, le 6 juin dernier, les sénateurs ont voté la première partie de l'acte III sur les métropoles (1).

Pour rappel, il s'agit, dans le cadre de la réforme territoriale de Sarkozy du 16 décembre 2010, d'accélérer la disparition des communes par les regroupements forcés, en application des plans d'austérité dictés par l'Union européenne.

Les métropoles doivent encore aller plus loin dans le regroupement forcé des communes, dans une situation où, en septembre 2011, le Sénat a changé de majorité à la suite de la révolte des maires, précisément contre cette réforme territoriale de 2010.

Notre journal a relaté la mobilisation des maires et de la population dans les départements contre les schémas départementaux de coopération intercommunale (SDCI) imposés par les préfets. Le vote des sénateurs exprime cette situation de crise.

LA MÉTROPOLE DE PARIS REJETÉE

Malgré les amendements de la commission des lois présidée par le sénateur PS Jean-Pierre Sueur, qui avait

tenté de rassurer les sénateurs sur les compétences limitées qu'aurait la métropole Paris-Ile-de-France, les sénateurs ont rejeté l'article 10 qui prévoyait l'obligation — dans les départements de la petite couronne — de constituer des intercommunalités couvrant tout leur territoire. Ils ont ensuite supprimé les articles prévoyant la création d'une future métropole de Paris, constituée de la ville de Paris, de ces intercommunalités de la petite couronne, et d'une partie contiguë de la grande couronne.

LA MÉTROPOLE DE LYON VOTÉE

En revanche, le Sénat a approuvé l'accord Mercier (président UDI du conseil général du Rhône)-Collomb (président PS de la communauté urbaine du Grand Lyon) de constitution de la métropole de Lyon absorbant les compétences des communes ainsi que celles du département. Cette collusion organise la privatisation-disparition des services publics, visant ainsi à satisfaire aux exigences de compétitivité de l'Union européenne.

LA MÉTROPOLE DE MARSEILLE VOTÉE PAR LES SÉNATEURS NON CONCERNÉS !

Enfin, le Sénat a adopté la constitution de la métropole Aix-Marseille-Provence

en suivant l'accord Gaudin (sénateur-maire UMP de Marseille)-Hollande, (« descendu » à Marseille inaugurer le Musée des civilisations de la Méditerranée [MuCEM]), alors que sept sénateurs PS, PCF, UMP sur huit des Bouches-du-Rhône s'opposaient à cette métropole.

A peine le vote acquis, Marylise Lebranchu, ministre de la Décentralisation, se précipitait pour écrire un nouveau communiqué où elle se félicite d'« une victoire pour les habitants du territoire Aix-Marseille-Provence ».

Pense-t-elle ainsi convaincre les cent neuf maires qui refusent cette intégration, appuyés depuis un an sur la mobilisation de toute une population ?

RIEN N'EST JOUÉ !

L'échec du référendum visant à instaurer la collectivité unique d'Alsace (CUA), auquel le mouvement ouvrier avait largement contribué en se disposant contre la remise en cause des conventions collectives et des statuts qu'impliquait cette CUA, était présent à l'esprit des sénateurs dans leurs votes contradictoires, comme l'est en même temps leur soumission aux considérants du projet de loi selon lesquels : « Il s'agit de participer à l'effort de redressement des finances publiques. »

Après que les fédérations CGT et FO de la fonction publique territoriale ont manifesté ensemble le 30 mai au Sénat contre le projet de loi sur les métropoles, c'est maintenant la CGT qui, dans les Bouches-du-Rhône, appelle à la mobilisation pour le retrait de la métropole Marseille, ainsi que, le 18 juin à Toulouse, « pour l'abrogation de l'acte III ».

Ce sont désormais 400 élus, parlementaires, maires, conseillers généraux et conseillers municipaux qui demandent audience au président de la République pour que soit rétabli le droit pour les communes de « s'associer ou de se dissocier librement dans le cadre de l'intercommunalité de leur choix ».

(1) Vote final :

— pour : 32 UMP, 122 PS, 10 UDI ;

— contre : 19 PCF, 7 UMP, 4 PS, 2 UDI.

Grève le 6 juin au conseil général de l'Aude
Deux logiques s'affrontent

Photo DR

« Nous aussi, on veut des créations de postes. »

C'est ce qu'a confié à un syndicaliste du conseil général un agent des collèges. Pourtant, ce jeudi 6, c'est seulement le pôle solidarité du conseil général qui est appelé à la grève, mais à l'appel des trois syndicats, CGT, FO, FSU. Tout est parti du centre médico-social (CMS) de Lézignan-Corbières.

Depuis des mois, les agents de ce service voient les charges de travail augmenter. Des symptômes de souffrance au travail apparaissent.

Les demandes adressées à la direction sont sans réponses, ou avec des réponses totalement inadaptées.

Exaspérés, à la sortie d'une réunion de travail, les agents décident de préparer la grève pour le 6 juin. Un appel est lancé à tous les services, aux organisations syndicales. L'unité se réalise, les revendications s'expriment, se centralisent, la grève sera massive. Le jour de la grève, une assistante sociale de Lézignan-Corbières confie aux médias ne plus avoir le temps de partir dans les Corbières pour faire des visites. Il faut dire que le CMS de Lézignan couvre un secteur géographique très grand, aux parcours routiers difficiles.

Mais le malaise et la colère traversent tout le pôle social. D'un côté, la misère qui s'accroît, sous les coups de la politique d'austérité décidée par le gouvernement Ayrault. De l'autre, une charge de travail qui s'alourdit sans cesse, les moyens qui ne suivent pas. Pis, des menaces se font jour sur les

acquis des personnels, déjà écornés (récemment, FO et la CGT ont refusé de signer l'accord d'allongement du temps de travail), et sur les postes des agents. Une assistante sociale confie : « Le comble, c'est qu'on nous reproche de travailler trop bien et qu'on nous demande d'être moins consciencieux... »

Au détriment des populations ? Où va-t-on ?

Jeudi soir, le conseil général indiquait que des réponses avaient été apportées aux revendications des grévistes pour « renforcer les moyens des services en tension », mais en restant dans le cadre de « la maîtrise des effectifs départementaux, tous services confondus ». Le personnel va juger tout de suite de ces réponses, confronté aux problèmes de la reprise du travail.

Quant à la maîtrise des effectifs, le président du conseil général, André Viola, a annoncé récemment vouloir diminuer les effectifs. C'est ce que demande le gouvernement à toutes les collectivités territoriales, tout en réduisant les dotations de 4,5 milliards d'euros sur les trois ans qui viennent : participer à la réduction des déficits, en taillant dans la chair des personnels et donc des populations : suppressions de postes, disparition de sites, privatisations de services, etc. A cette logique s'opposent les personnels qui n'en peuvent plus. Les syndicats les ont appelés, en partant d'en bas, à formuler d'une façon précise les revendications en termes de postes et de conditions de travail. Deux logiques s'affrontent...

Jacques VIEULES ■

Grève spontanée à la gare de Paris-Saint-Lazare

Que s'est-il passé ?

La presse écrite et télévisée a largement fait écho de la grève spontanée qui a paralysé la gare Saint-Lazare, le lundi 3 juin, poursuivie le mardi 4 juin. Le lecteur prendra connaissance dans cette page d'extraits du tract de la section syndicale CGT des agents de conduite de Saint-Lazare, daté du mardi 4 juin à 23 h 45, qui explique le fil des événements et qui en tire les leçons. La grève unie des contrôleurs et agents de conduite à la suite d'une agression, a permis d'obtenir de la direction huit embauches de contrôleurs (ASCT).

Cela, quelques jours seulement avant la grève appelée par les organisations syndicales CGT, UNSA, SUD, CFDT et FO contre le projet de réforme ferroviaire du gouvernement Hollande-Ayrault qui imposerait l'éclatement de la SNCF et, de fait, la disparition de notre statut de cheminot. Ce mouvement est un encouragement pour imposer un recul à ce gouvernement, aux ordres de l'Union européenne comme son prédécesseur.

Pierre BESSE ■

Communiqué du syndicat CGT des cheminots de Paris-Ouest-Rive-Droite (extraits)

La solidarité paie ! Une victoire pour tous !

« A la suite de l'agression d'un collègue chef de bord ce lundi matin sur un Paris-Caen, l'ensemble des contrôleurs de l'ELT (établissement ligne transilien - NDLR) de Paris-Saint-Lazare a usé de son droit de retrait pour protester contre cette énième agression et la politique de la SNCF, qui, indirectement, augmente le risque pour les agents de train. Car notre collègue était seul pour intervenir. Des voyageurs se plaignaient du comportement de plusieurs personnes. Se devant d'intervenir, il a été pris à partie et agressé, avec des fractures et des morsures.

Cette agression suit celle d'un conducteur au mois d'avril et celle d'une contrôleur il y a quelques mois à Caen. C'est un véritable ras-le-bol qui a entraîné ce droit de retrait.

Et les agents de train réclamaient légitimement la présence d'un deuxième agent sur les trains après 20 heures, ainsi que sur quatre trains dits sensibles le matin. La direction refusait tout en bloc hier (...). Mais les agents de train (ASCT) de l'ECT (établissement commercial train - NDLR) de Paris n'étaient pas moins remontés ce mardi matin, et ils étaient plus d'une centaine réunie pour obtenir satisfaction (...). C'est tous ensemble qu'ils allèrent occuper la feuille de PSL (prise de service des agents de conduite - NDLR), et les quelques conducteurs présents ont été alors aussi convaincus de poser le sac. Un par un, les conducteurs acceptèrent de laisser les trains à qui pour marquer leur solidarité envers leur collègue agressé et soutenir les contrôleurs pour l'obtention de postes supplémentaires. Soudainement, la direction se montra plus ouverte à la discussion (...). Alors que jusqu'ici, la direction ne proposait rien, nada ; elle était prête à céder vingt journées simples (JS) sans garantir qu'il s'agissait de création de poste (...). Mais devant notre refus et le rapport de force brusquement inversé, elle recula une seconde fois en disant que ce serait quatre embauches. Là

encore, elle dit qu'elle ne pouvait pas aller plus loin.

C'est devant notre détermination et notre solidarité, devant la peur que tout ça fasse boule de neige et entraîne d'autres services, qu'elle finit par céder quarante septièmes (quarante journées simples), soit le double, en création de postes, soit autour de huit embauches !

Pour certains d'entre nous, nous avons beaucoup appris aujourd'hui. L'adage "l'union fait la force" ne restait pas une vaine utopie (...). Et là où nous avons tous gagné, c'est pour les luttes futures. Car nos camarades ASCT seront prêts à nous soutenir lorsque nous serons dans une situation similaire.

C'est surtout notre solidarité que nous voulions marquer, une manière de poser les jalons des mobilisations futures où nous devons tous participer. A commencer par la grève du 13 juin contre la réforme du ferroviaire !

Et oui, la solidarité paie ! C'est lorsqu'un mouvement menace de s'étendre que la direction cède ! (...) Nous avons montré aujourd'hui que nous pouvons casser sa politique de casse et la faire reculer, tous ensemble !

Paris, le 4 juin à 23 h 45 »

AU MINISTÈRE

Confrontés aux plans de redressement des comptes des hôpitaux qui attaquent directement leurs conditions de travail — remise en cause du nombre de jours de congés, de RTT, remise en cause de l'organisation du travail en huit heures, remise en cause des avancements d'échelon —, dans de multiples établissements, les personnels hospitaliers avec leurs syndicats, ont réagi massivement (cette page en rend compte en partie), défendant à la fois leurs conditions de travail et le droit à l'accès à l'hôpital public pour la population. Il est à noter, que ce soit à La Rochelle, Cherbourg, Montpellier, Saint-Nazaire ou dans le Jura, que la réponse des pouvoirs publics est partout la même : tenter de réduire l'action des syndicats et des personnels hospitaliers médicaux et non médicaux à l'accompagnement de ces mesures. Ici, ce sont des groupes de travail auxquels les syndicats, les personnels seraient associés, là, des comités de suivi des mesures qui sont systématiquement proposés, excluant ainsi d'emblée la possibilité de satisfaire les revendications. En essayant d'enfermer la résistance des personnels et de leurs syndicats, hôpital par hôpital, dans les comités de suivi et groupes de travail sans issue, les pouvoirs publics ouvrent, à leur corps défendant, la nécessité de porter les revendications là où finalement tout se décide : au ministère ! C'est ainsi que les personnels de l'Hôtel-Dieu, à Paris, avec leurs syndicats de l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris, des personnels médicaux et des personnels non médicaux, se rendent au ministère ce vendredi 14 juin pour exiger la satisfaction de leurs revendications, et notamment le maintien du service des urgences.

Françoise Kamel

Hôpitaux

La Rochelle : "Nos acquis ne sont pas négociables !"

Après la grève du 24 mai et celle du 3 juin, les personnels hospitaliers de l'hôpital de La Rochelle étaient de nouveau en grève le 10 juin. Ils étaient près de 500 rassemblés devant les locaux de la direction, à l'appel de l'intersyndicale CGT-CFDT-CFTC-FO. Ce 10 juin, la direction avait assigné beaucoup d'agents, mais la détermination des personnels ne faiblit pas. A la suite de la diminution des moyens alloués par l'Etat (657 millions d'euros d'économies ont été imposés par le gouvernement dans le budget des hôpitaux pour l'année 2013), le plan d'économies en vue de réaliser le projet d'établissement s'élève à 9 millions dont 3 millions d'euros pour les dépenses de personnel. Résultat, ce sont les acquis des personnels, travaillant à flux tendu, qui sont attaqués : suppression de cinq jours de RTT, suppression des échelons intermédiaires qui vont affecter l'avance-

ment des personnels, suppression du temps de repas sur le temps de travail, fin de l'intéressement. Pour l'intersyndicale qui a appelé à la grève, les acquis ne sont pas négociables. Une pétition a rassemblé des milliers de signatures. Devant les personnels réunis une nouvelle fois, les responsables de l'intersyndicale ont pris la parole. CFTC : « Rien n'est encore définitif. Nous allons distribuer une lettre à la population. Il y a de nouveau un rendez-vous vendredi avec la direction. » FO : « Supprimer la demi-heure de repas sur le temps de travail, c'est quatorze jours supplémentaires de travail sur l'année ! C'est inacceptable. On ne cédera pas. S'attaquer aux acquis des personnels, c'est s'attaquer à la qualité des soins et donc aux patients. »



Le responsable CGT : « Lors de la dernière entrevue avec le directeur, celui-ci a essayé de diviser les personnels. Nous avons tenu bon. Il faut aller voir le maire (Maxime Bono, PS) pour lui dire : vous ne tenez pas vos engagements. C'est inacceptable. » L'intersyndicale a demandé à être reçue par l'agence régionale de santé.

Correspondant ■

Paris : l'Hôtel-Dieu menacé

A la Conférence de presse du Dr Gérald Kierzek, responsable du service mobile urgence et réanimation (SMUR) de l'Hôtel-Dieu, et du Dr Olivier Varnet, responsable du SNMH-FO, devant l'Hôtel de Ville, où se réunissait le Conseil de Paris, les deux médecins ont explicité l'objectif de la délégation du vendredi 14 juin chez Marisol Touraine, ministre de la Santé, à l'appel des syndicats des personnels hospitaliers, FO-AP-HP, USAP-CGT, SUD, CFTC et des syndicats de médecins AMUF, SNMH-FO : l'urgence est d'annuler la décision de fermeture des urgences de l'Hôtel-Dieu prévue le 4 novembre prochain par la direction de l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP), préalable à tout dialogue.

Photo Informations ouvrières

CHU de Montpellier : "Nous ne voulons pas du projet "Performance" !"

Cinq agents de services hospitaliers qualifiés (ASHQ) se retrouvent et prennent la parole (extraits)

CE QUI SE PASSE AU CHU DE MONTPELLIER CONCERNANT LE "BIONETTOYAGE"

« Les projets "performance" vont s'appliquer petit à petit à tous les personnels de CHU. Ils commencent par le "petit" personnel : les ASHQ. Ils veulent nous centraliser en pool de remplacement, nous couper des patients, nous relayer au seul ménage, avec des contraintes d'horaires, le retour aux 35 heures, c'est-à-dire plus de RTT, et le minutage des tâches : six minutes pour faire une chambre. De par notre statut, nous sommes des travailleurs de la santé, on fait partie de l'équipe soignante. Là, nous serons déqualifiés. Nous ne serons plus dans les services, nous aurons un "local" séparé des services, serons parqués.

En plus, notre travail va être "super-visé" par un ASHQ référent : nous ne sommes pas à l'usine ! Nous ne voulons pas de contremaître ni de flic, ni de surveillant de notre travail !

Dans les services, ce que nous faisons (petits-déjeuners, débarras, courses etc.) sera fait par les aides-soignantes, par glissement de fonction, et le travail des aides-soignantes sera fait par les infirmières ! »

LES PERSONNELS SE RASSEMBLENT AVEC LEURS ORGANISATIONS

« Il y a eu plusieurs rassemblements (l'un de 300 personnels, l'autre de 150 devant l'hôpital Guyde-Chauliac, appelés par l'intersyndicale (CGT, FO, CFDT, CNI), ainsi qu'un rassemblement avec

envahissement de la réunion du comité technique d'établissement (CTE) par 150 personnels.

Les deux assemblées générales devant l'hôpital ont rassemblé, exceptionnellement, beaucoup de personnels : c'était parce que cela se passait près de nos services et était appelé par l'intersyndicale. Cela nous a toutes rassemblées. Le côté positif, c'est que nous avons toutes voté pour le retrait du projet et non pour son report. Il faut espérer que tout cela va tenir. Devant le CTE, c'était le bras de fer. Ce projet, on n'en veut pas.

Le directeur général a dit : "Aujourd'hui, c'est le dialogue, demain ce sera les licenciements, on ne dialoguera plus." On a dit : "On ne partira pas tant qu'on ne sait pas ce que vous allez faire du projet. Notre lieu de tra-

vail, ce n'est pas un hôtel, c'est un hôpital."

Le directeur général a répondu : "Je ne retirerai pas le projet." Mais il était quand même déstabilisé par notre colère. »

CE QU'IL FAUDRAIT POUR GAGNER

« D'abord ne pas lâcher, que l'intersyndicale tienne sur le retrait et assure notre défense.

Il faudrait une mobilisation de toutes les catégories professionnelles de l'hôpital, tous agents confondus, car d'autres projets vont suivre, personne ne sera à l'abri, ni les aides-soignantes ni les infirmières.

Les syndicats doivent prendre cela en charge et continuer à défendre nos intérêts.

Ils ne doivent pas lâcher. » ■

L'hôpital de Cherbourg dans la tourmente : interviews de responsables syndicaux

Le jeudi 30 mai, les organisations syndicales du centre hospitalier public du Cotentin appelaient à une manifestation.

Les 1 200 manifestants se rendent à la mairie, où une délégation est reçue par Jean-Michel Houllegate, maire de Cherbourg depuis le départ de Bernard Cazeneuve.

Les organisations syndicales ont été reçues la veille à l'agence régionale de santé.

Didier Pinson, responsable départemental FO santé (extraits)

Quelles sont les revendications qui sont mises en avant sur l'hôpital Pasteur ?

Une revendication, c'est tout simplement qu'il y a 20 millions de déficit, il faut absolument retravailler là-dessus, donc il va falloir restructurer l'hôpital, il va falloir rassembler certains services. On est d'accord.

Là où on n'est pas d'accord : il (le directeur) veut mettre les douze heures en place pour le personnel. Travailler douze heures pour du personnel soignant ! En face, nous n'avons pas des moteurs, nous avons des gens à soi-

gner. Je défie les patients d'être à la onzième heure de l'infirmière. Evidemment il peut y avoir des erreurs médicales, évidemment il y en aura. Non seulement on ne veut pas de ça, mais ce n'est pas toléré par la loi.

Les douze heures sont autorisées au niveau de la fonction publique quand la continuité des soins n'est pas assurée. Or là, elle a toujours été assurée. Il veut mettre en place les douze heures pour gagner du personnel.

Il veut mettre les congés d'été à partir du 1^{er} juin, à la place du 21 juin. La législation dit à partir du 21 juin l'été. Chaque été, le soignant prend deux semaines, il ne peut même pas prendre les trois. Il s'en fiche, c'est son métier, il adore le patient et il le fait, ce n'est pas un problème.

Les congés d'été à partir du 1^{er} juin, on n'en veut pas.

Il veut laminer les RTT, les repos compensateurs. Il y a 65 000 heures supplémentaires sur l'hôpital Pasteur qui ne sont pas payées, elles sont pour l'instant stockées.

Sur les RTT, on pourra négocier, s'il faut en donner une ou deux, on verra. Derrière, il veut enlever tous les grades pour les personnels soignants ; cela, c'est marqué clairement dans les documents qu'on a eus. Il veut retirer des

bonifications, il veut taper sur la prime de service. La prime de service, pour nous, c'est le treizième mois. Il veut amputer le treizième mois des agents. Cela ne servira à rien, nous sommes payés à l'activité ; tant qu'on ne fait pas d'activités dans l'hôpital, on ne pourra pas reboucher le trou.

Ce n'est pas la peine de nous demander, à nous, de boucher le trou. On évitera certaines dépenses, mais on ne bouchera pas le trou, c'est impossible.

Dans cinq ans, on aura le même problème.

Donc à partir de là, on a rencontré le maire, M. Houllegate, qui va nous aider demain au conseil de surveillance qu'il préside, pour dire qu'il faut revoir tout ce protocole. »

Chantal Gires, secrétaire du syndicat CGT de l'hôpital

Quelles sont les revendications que vous mettez en avant ?

Ce qu'on ne veut pas, c'est faire porter le déficit sur le personnel hospitalier, paramédical, seulement. Cet hôpital, il a 20 millions de déficit structurel depuis de longues années, 20 millions de déficit cumulé depuis cinq ou

six ans, qui est dû aussi à la tarification à l'activité et à la loi HPST. Les directions précédentes n'ont absolument rien fait, et là, on ne veut faire payer ce déficit qu'au personnel, ce qu'on ne veut pas.

On parle de déficit pour tous les hôpitaux, alors est-ce que le fait même d'accepter la question du déficit...

Tous les hôpitaux sont en déficit. C'est vrai que sur Cherbourg, on manque peut-être un peu d'activités. Beaucoup de médecins sont partis.

Mais c'est politique. C'est la loi de financement des hôpitaux qui implique ce déficit.

On est bien d'accord ! Alors, que mettez-vous en avant ? Non aux 12 heures, non à la suppression des 150 postes ?

Il y a plusieurs choses que le directeur veut nous faire avaler. Il veut qu'on étale nos vacances du 1^{er} juin au 30 septembre.

Il veut nous faire travailler 12 heures en alternance jour/nuît.

C'est complètement incohérent, ce n'est pas possible qu'au bout de la dixième heure on puisse prendre en charge les patients de façon correcte.

Il veut aussi nous supprimer cinq RTT. Pour l'instant, nous avons un quart d'heure pour notre repas pris sur notre temps de travail, et là, il veut le supprimer complètement. Toutes ces mesures conduiront à 150 postes de contractuels en moins. Cela va faire 150 personnes en moins.

Il l'a chiffré ?

Non, c'est nous qui l'avons chiffré. Pour nous, c'est intolérable, car nous ne serons plus en mesure de prendre en charge les malades de façon correcte.

Au-delà du soutien du maire, demain, lors du conseil de surveillance, si cela n'aboutit pas, vous envisagez d'autres actions ?

Oui, nous envisageons d'autres actions, car c'est notre troisième mobilisation. Lors de la première mobilisation, nous avons rassemblé 800 personnes de l'hôpital ; pour la deuxième, nous avons organisé un barbecue avec des copains de l'interprofessionnel qui sont venus nous soutenir, et aujourd'hui, c'était vraiment à peu près moitié de personnel et moitié de gens qui sont venus nous soutenir : des retraités, mais aussi des autres entreprises de la région. ■

Turquie

LE POINT DE VUE DU PARTI DE LA FRATERNITÉ OUVRIÈRE

Le vent a tourné, il est du côté du peuple, de la jeunesse et des travailleurs



Le 8 juin, par dizaines de milliers et pour le dixième jour consécutif, les Stambouliotes manifestent sur la place Taksim.

Au moment où nous écrivons, le gouvernement Erdogan a décidé de déloger les manifestants de la place Taksim, à Istanbul, et dans les autres villes du pays. Des milliers de policiers ont investi la place. Parallèlement, le gouvernement a annoncé qu'une réunion aurait lieu entre le Premier ministre, Erdogan, et une délégation d'une « plate-forme de solidarité avec Taksim » autoproclamée, pour discuter de la possibilité de modifier le projet de destruction du parc Gezi qui a été à l'origine du mouvement. Aujourd'hui, personne ne peut prédire ce qui va se passer dans les prochains jours, après les millions de manifestants des quinze derniers jours, avec les 5 000 blessés et deux morts (cependant que le syndicat de la police annonce que six agents se sont suicidés parce qu'ils refusaient de participer à la répression), et des centaines de personnes arrêtées. Et dans le même temps, les premières grèves de travailleurs, les 4 et 5 juin dans l'enseignement et la santé, ont montré leur soutien à la mobilisation de la jeunesse. Sans aucun doute, l'AKP, parti dit islamiste modéré, qui contrôle le pays depuis onze ans et agit au compte de l'administration américaine, notamment pour la préparation d'une intervention militaire en Syrie, est entré dans un processus de crise dont nul ne sait d'avance les répercussions. Le 26 juin a été convoqué un congrès d'urgence de la centrale syndicale majoritaire, Türk'Is. Jusqu'à ce jour, la majorité de la direction de cette centrale a soutenu l'AKP. Nous publions ci-après de larges extraits de la déclaration de Fraternité ouvrière, qui soulignent les enjeux de la mobilisation en cours.

Tayyip Erdogan, le président de la République turque (...), est responsable, depuis onze ans, de la politique de privatisation, du dépeçage, du bradage des biens publics (...). Mais cela touche à sa fin. La politique de privatisations, de pillage, de remise de terres publiques aux "amis" du gouvernement, condamnant la jeunesse au chômage et les retraités à la faim, généralisant la précarité de l'emploi, poussant de plus en plus les gens à la misère et à la mendicité, cette politique atteint un point de rupture. Et comme si tout cela ne suffisait pas, le gouvernement a voulu tenir une place de premier rang dans la politique de guerre de l'impérialisme au Moyen-Orient par son rôle dans le conflit syrien visant à obtenir sa part du pillage du pétrole. Mais il se heurte aujourd'hui à la colère du peuple turc.

FIN D'UNE LOI MARTIALE QUI NE DIT PAS SON NOM

Le gouvernement AKP en Turquie, avec sa politique belliqueuse, applique contre le peuple une loi martiale qui ne dit pas son nom. Le droit de se réunir et de manifester, le droit de s'organiser, le droit de grève et le droit d'avoir accès aux informations ont, dans les faits, disparu. Malgré les bombardements qui ont eu lieu contre les Kurdes et qui pourraient être comparés à l'oppression de l'armée israélienne contre les Palestiniens, la révolte, emmenée par la jeunesse, prépare la reconquête de tous ces droits. Grâce aux événements de Taksim, ils apprennent que le droit de manifester et de se rassembler n'a pas été conquis par le Parlement, mais par l'action dans la rue. En effet, avec la lutte menée à Taksim, les médias comme NTV ou CNN ou les chaînes islamistes sont obligés de donner des informations sur l'évolution des événements.

EN AVANT POUR DÉFENDRE LE DROIT DE GRÈVE

Grâce à la lutte de Taksim, la résistance isolée menée par le syndicat Hava-Is (travailleurs de l'aviation), depuis plus

A côté des mots d'ordre de "paix, pain et liberté", s'élève aujourd'hui le cri de "Tayyip Erdogan, dégage !"

d'un an maintenant, ouvre le chemin à la victoire, malgré beaucoup d'obstacles. Dans cette grève contre laquelle l'AKP est directement intervenue, ceux qui s'engagent dans le combat pour les libertés seront du côté des grévistes. La lutte qui a commencé à Taksim permettra que le vrai droit de grève l'emporte.

POUR LA PAIX...

Pour que naisse la possibilité de construire une vraie paix venant de la base, contre les politiques de fausse paix engagées avec le peuple kurde et contre les politiques belliqueuses menées à l'échelle du pays, le peuple kurde qui, depuis des années, ne veut que la paix, ne pourra la gagner qu'avec ce mouvement du peuple. Ce mouvement ne coupera pas l'herbe sous le pied à la lutte du peuple kurde, au contraire, il lui donnera plus de force. Dans ce contexte, nous devons être vigilants face à toutes les provocations. C'est le premier devoir de toutes les organisations démocratiques, à commencer par celles du mouvement ouvrier.

Lutter pour la paix, c'est aussi lutter contre la politique extérieure du gouvernement AKP.

Le mouvement populaire, avec une dimension anti-impérialiste qui embrasse toute la Turquie, devrait se répandre dans toute la région et devrait renforcer les révolutions égyptienne et tunisienne. Le renversement du gouvernement AKP rendra plus difficile l'alliance avec l'impérialisme des gouvernements des Frères musulmans et de Ennahda. En poussant le gouvernement de l'Etat d'Israël dans ses retranchements, il redonnera le moral à la lutte du peuple palestinien.

LE PAIN...

C'est l'exigence du peuple, et en particulier de la jeunesse. Les jeunes chô-

meurs doivent pouvoir décider des conditions qui leur permettraient de vivre en sécurité. Les étudiants doivent pouvoir étudier dans un système gratuit et laïque. Les femmes doivent cesser d'être une force de travail bon marché.

L'EXIGENCE DE LIBERTÉ

C'est également l'exigence du droit de s'organiser, sans restriction aucune. Depuis le coup d'Etat du 12 septembre 1980, la société est privée de ce droit. Une société sans organisation est une société d'esclaves. Pour mettre fin à cette situation, les libertés de religion et de conscience doivent exister, les libertés de penser et d'expression doivent être des principes inaliénables d'une démocratie politique. Tous les prisonniers et condamnés politiques doivent être libérés immédiatement. Cette exigence doit être la base sur laquelle se construit une société de démocratie politique.

POUR UN PAYS LIBRE ET DÉMOCRATIQUE, EN AVANT !

Les organisations des travailleurs doivent être indépendantes du capital et de l'Etat(...).

Aujourd'hui, c'est le moment. La révolte qui a explosé contre le gouvernement de l'AKP n'est le monopole d'aucun groupe ; au contraire, il est l'expression de courants très différents et opposés les uns aux autres. La seule force qui a le potentiel de rassembler ces différentes fractions de la société, ces différents groupes, c'est la classe ouvrière et ses organisations, avec, à sa tête, le regroupement des forces syndicales, Disk, Kesk et autres organisations de masse démocratiques, comme cela s'est passé lors de la chute du régime de Ben Ali en Tunisie, où les syndicats de travailleurs ont tout de suite ouvert leurs portes aux manifestants (...).

C'est pourquoi, à côté des mots d'ordre de "paix, pain et liberté", s'élève aujourd'hui le cri de "Tayyip Erdogan, dégage !"

Comité exécutif
« I çi karde li i partisi » (IKP),
le 5 juin 2013 ■

COMMUNIQUÉ

DU PARTI DES TRAVAILLEURS

D'ALGÉRIE

En solidarité avec le peuple turc, le Parti des travailleurs (PT) a décidé de boycotter le discours prononcé par le Premier ministre turc à l'Assemblée populaire nationale (APN) le 4 juin 2013

En effet, face à la répression féroce des manifestants turcs qui s'est soldée par au moins deux tués, 2 200 blessés et plus d'un millier d'arrestations, le groupe parlementaire du Parti des travailleurs ne pouvait rester indifférent et assister, au risque de se déjuger, à la séance plénière convoquée pour l'énoncé du discours de Tayyip Erdogan.

Le groupe parlementaire du PT, tout en apportant un soutien total à la jeunesse et aux travailleurs turcs mobilisés pour la préservation de leurs acquis séculaires, remis en cause par la politique de privatisation tous azimuts de secteurs névralgiques de l'économie turque, rappelle que le Premier ministre turc porte une responsabilité politique dans le chaos libyen, provoqué par l'intervention militaire de l'OTAN, et à laquelle son pays a participé activement, comme son gouvernement contribue au bain de sang causé par la guerre civile en Syrie.

Attaché à la souveraineté des nations et s'opposant à toutes les guerres impérialistes, le Parti des travailleurs ne pouvait, à travers ses députés, cautionner un dirigeant politique qui mit en œuvre la politique américaine du Grand Moyen-Orient qui vise à dépecer toutes les nations du Maghreb et du Machrek.

Le groupe parlementaire du PT condamne énergiquement le comportement indigne et antidémocratique de députés du FLN et ceux élus sur la liste de l'Alliance verte qui ont osé retirer les pancartes posées par des députés du PT sur les sièges vides du carré PT à l'APN montrant l'inscription : "Nous boycottons en solidarité avec le peuple turc."

En occupant des sièges du PT, ces députés ont essayé de ne pas importuner le Premier ministre turc en masquant une position politique indépendante du Parti des travailleurs. C'est une atteinte grave à la démocratie et au multipartisme. Honte à ceux qui sont attachés à la pensée unique, survivance du système du parti unique.
Alger, le 5 juin 2013. »

COMMUNIQUÉ

DU PARTI OUVRIER

INDÉPENDANT

Soutien à la mobilisation des jeunes et des peuples de Turquie

Les manifestations qui ont commencé à Istanbul depuis lundi 27 mai contre le démantèlement d'un parc public se sont étendues dans toutes les villes de la Turquie : la capitale Ankara, Izmir, Adana... A la suite des violences de la police, qui ont provoqué à la date du 7 juin trois morts et 4 500 blessés, l'indignation s'est amplifiée, et les manifestants exigent aujourd'hui la démission du chef du gouvernement, le Premier ministre Erdogan. Les manifestants exigent aussi le rejet de la politique du gouvernement Erdogan, qui pousse à l'intervention militaire en Syrie.

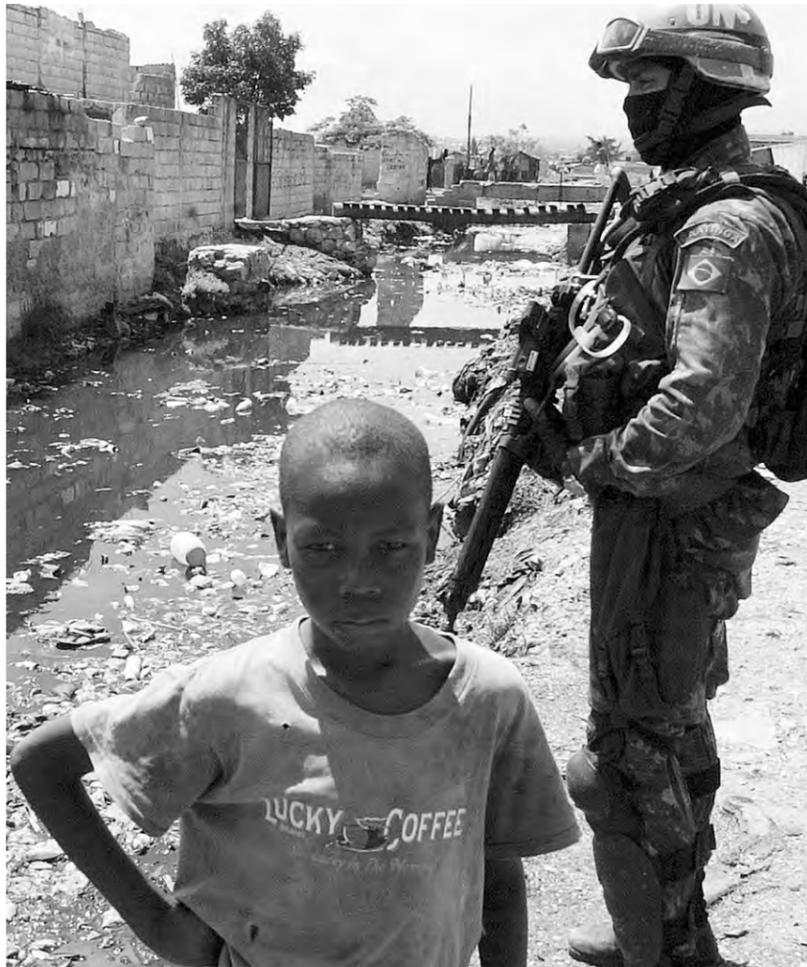
Le 5 juin, la Confédération des travailleurs de la fonction publique de Turquie appelait à la grève contre la répression et pour les revendications. Plusieurs cortèges de syndicats ont participé aux manifestations. Le Parti ouvrier indépendant apporte son soutien aux justes revendications des jeunes et des travailleurs de Turquie, pour la libération de tous les emprisonnés.

Haïti

La conférence continentale "pour le retrait des troupes de la Minustah" s'est tenue en Haïti (Port-au-Prince, les 31 mai et 1^{er} juin 2013)

"Pas un jour de plus pour la Minustah en Haïti !"

Trois années après le séisme de janvier 2010, des centaines de milliers d'Haïtiens vivent encore sous des tentes. A cela s'ajoute le choléra qui a déjà causé la mort de 9 000 Haïtiens et continue de se propager dans une ville où les décharges sont à ciel ouvert.



Venus d'Haïti, de Martinique, de Guadeloupe, d'Argentine, du Brésil, du Mexique, du Salvador, des Etats-Unis, d'Algérie, de France, mandatés par nos organisations et associations respectives, ayant reçu des messages de soutien en provenance, de Guadeloupe, de Sainte-Lucie, de Martinique, de Trinité-et-Tobago, des Etats-Unis, de l'Equateur, du Pérou, du Brésil, de Bolivie, de France, de République dominicaine... 140 délégués ont participé à la conférence continentale pour le retrait des troupes de la Minustah, les 31 mai et 1^{er} juin 2013, alors que, depuis maintenant neuf années, les troupes de l'ONU (Minustah) occupent Haïti, la première république noire du monde, établie depuis 1804, après une guerre de libération contre la puissance coloniale française.

Réunis à Port-au-Prince en réponse à l'appel du comité d'accueil de la conférence continentale en Haïti pour le retrait des troupes de la Minustah : « Défendre Haïti, c'est nous défendre nous-mêmes. » Les délégués ont entendu les témoignages des organisations et de citoyens haïtiens sur les conséquences de ces neuf années d'occupation, qui confirment la poursuite des exactions commises par la Minustah : viol d'un jeune aux Cayes (Port-Salut) par les soldats uruguayens, répression des activités syndicales et des revendications sociales, développement du trafic de

drogues et des armes à feu. Ils ont aussi confirmé que les troupes étaient là pour protéger les intérêts des entreprises multinationales des Etats-Unis et de ses alliés à travers les lois Hope en particulier. Mais aussi à travers la surexploitation éhontée des travailleurs dans les zones franches, à travers le pillage des ressources du pays, notamment minières.

Ils ont souligné que, trois années après le séisme de janvier 2010, des centaines de milliers d'Haïtiens vivent encore sous des tentes, dans une situation exécrable, et qu'à cela s'ajoute le choléra importé par les troupes népalaises de la Minustah, épidémie qui a déjà causé la mort de 9 000 Haïtiens, et a contaminé plusieurs centaines de milliers d'autres. Ils ont rappelé que le 20 septembre 2011, à l'unanimité, le Sénat haïtien a adopté une résolution demandant au gouvernement de « produire devant le Conseil de Sécurité des Nations unies la demande formelle du retrait progressif, ordonné et définitif de toutes les composantes de la Minustah dans un délai n'excédant pas un an, soit au plus tard le 15 octobre 2012 ».

Exigence renouvelée le 28 mai 2013. Ayant pris connaissance du

rapport du 8 mars 2013, présenté au Conseil de sécurité de l'ONU par son secrétaire général, Ban-Ki-moon, reconnaissant que la Minustah doit faire face à des « troubles civils à caractère généralisé, notamment liés à des revendications sociales et économiques » et qu'il y a de fréquentes manifestations de protestation en raison du coût élevé de la vie, de l'insécurité alimentaire et pour exiger des services publics élémentaires, les participants ont décidé de s'adresser immédiatement aux gouvernements des pays du continent américain et à tous les gouvernements impliqués dans la Minustah pour exiger d'eux qu'ils prennent immédiatement « la seule mesure conforme

"La seule mesure conforme à la souveraineté du peuple haïtien et de la nation haïtienne : le retrait immédiat des troupes de l'ONU, la Minustah"

à la souveraineté du peuple haïtien et de la nation haïtienne : le retrait immédiat des troupes de l'ONU, la Minustah. C'est maintenant, tout de suite, que chaque gouvernement peut et doit décider de retirer ses troupes. Pas un jour de plus pour la Minustah en Haïti ! Défendre Haïti, c'est nous défendre nous-mêmes ! »

(1) Le même jour en Bolivie, à l'initiative de la Centrale ouvrière bolivienne (COB), une émission de radio était consacrée à cet événement.

GENÈVE, 15 JUIN 2013

Conférence "pour la défense des conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) et de l'indépendance des organisations syndicales"

BANGLADESH

La police tire sur la manifestation des ouvriers de l'usine effondrée



Lu dans le quotidien *The Guardian* de Londres (5 juin 2013)

La police a ouvert le feu sur la manifestation organisée par d'ex-ouvriers de la fabrique de vêtements destinés aux entreprises occidentales effondrée récemment, qui sont descendus dans la rue pour protester contre la façon dont ils sont traités par les autorités depuis la catastrophe il y a six semaines.

Les manifestations se sont déroulées à Savar, près du site de l'ancienne usine Rana Plaza, qui est à présent entièrement démolie. De très nombreuses usines de confection sont concentrées dans cette ville de la banlieue de la capitale, Dhaka. Le nombre de morts à la suite de cette catastrophe atteint à présent 1 130.

Des centaines de manifestants, parmi eux d'anciens employés aussi bien que des membres des familles des victimes tuées ou blessées, manifestaient pour exiger une indemnisation et le paiement des arriérés de salaire promis par le gouvernement et le cartel des employeurs locaux de cette indus-

trie en pleine expansion, l'Association des producteurs et des exportateurs de la confection du Bangladesh (BGMEA). »

Le quotidien donne la parole à plusieurs manifestants, comme par exemple « Fatema Khatun, 20 ans, manifestante et survivante de la catastrophe, qui explique qu'elle n'a reçu depuis aucun paiement de salaire ».

The Guardian rappelle que « l'industrie de la confection au Bangladesh exporte pour 20 milliards de dollars de vêtements par an. Mais les accidents de ce genre sont répétés. L'an dernier, 114 personnes sont mortes ainsi dans un incendie. »

Cette catastrophe survenue le mois dernier est l'un des accidents industriels les plus graves au monde ces dernières années.

Le ministre britannique du Commerce extérieur, M. Duncan, en visite au Bangladesh à ce moment-là déclare cyniquement : « En un sens, ce qui s'est passé est la contrepartie d'un développement fantastique. Mais il y a de graves lacunes, et ce, du fait que le cadre existant des normes et droits du travail, de la santé et de la sécurité au travail, comme celles des normes de construction, n'ont pas suivi le rythme. »

Des entreprises multinationales, qui entretiennent et bénéficient amplement de ces « lacunes », viennent de signer un accord par lequel elles sont censés « améliorer et contrôler » les conditions existant dans les usines où leurs vêtements sont produits. Un comble ! Voici donc les criminels chargés eux-mêmes de « contrôler » leurs actes criminels ! Cet « accord » est en réalité la totale négation des garanties existantes, consignées dans les normes de l'Organisation internationale du travail (OIT), les ONG étant appelées, en accord avec les multinationales, à se substituer aux syndicats ouvriers habilités à faire ratifier, appliquer et respecter ces normes.

Question que l'Entente internationale des travailleurs et des peuples entend mettre au centre de la conférence ouvrière indépendante qu'elle organise le 15 juin prochain à Genève à l'occasion de la session annuelle de l'OIT (lire notre précédent numéro).

CAMPAGNE

L'Entente internationale des travailleurs et des peuples apporte tout son appui à cet appel de la fédération des travailleurs du Bangladesh (BJCF) et organise une tournée d'ouvriers du textile pour organiser la solidarité militante avec les travailleurs du Bangladesh et leurs organisations.

Pour aider au financement de cette tournée, versez votre soutien à l'EIT (mention Bangladesh). Chèques à l'ordre de « CMO », 87, rue du Faubourg-Saint-Denis, 75010, Paris.



Manifestation des ouvrières du textile à la suite de l'effondrement d'une usine, il y a six semaines, qui a fait 1 130 morts.

UNE SEMAINE DANS LE MONDE

PORTUGAL

Grève générale
le 27 juin
contre les nouvelles
mesures d'austérité

Le 7 juin, le Parlement portugais a approuvé un budget rectificatif prévoyant de nouvelles mesures d'austérité pour compenser celles rejetées en avril par la Cour constitutionnelle et permettre ainsi de respecter les objectifs budgétaires fixés par la troïka. Début avril, la Cour constitutionnelle avait rejeté plusieurs mesures d'austérité du budget 2013, caractérisées par une hausse généralisée des impôts, estimant notamment qu'elles discriminaient les fonctionnaires et les retraités en supprimant leur quatorzième mois de salaire ou de pension. Le gouvernement avait alors annoncé qu'il prendrait de nouvelles mesures de rigueur, qui figurent désormais dans le budget rectificatif. Elles prévoient notamment une réduction des budgets de fonctionnement de tous les ministères, un allongement des horaires de travail des fonctionnaires, ainsi qu'une hausse de leurs contributions sociales. Et le gouvernement entend, de plus, réduire de 30 000 le nombre de postes de fonctionnaires. Les deux principaux syndicats, la Confédération générale des travailleurs portugais (CGTP) et l'Union générale des travailleurs (UGT), appellent à une grève générale contre l'austérité le 27 juin.

CHIFFRE

19,7

C'est, en pourcentage, l'augmentation du nombre de chômeurs en Grèce sur un an. A la sixième année de récession, conséquence des plans successifs d'austérité imposés par des gouvernements aux ordres de la troïka (Commission européenne, BCE et FMI), les Grecs disposant d'un emploi sont aujourd'hui minoritaires. Plus de la moitié des jeunes Grecs de 15 à 24 ans non scolarisés sont au chômage (58,4 %), et plus du tiers des 25-34 ans.

LETTONIE

Aux portes de l'euro :
le gouvernement
satisfait, les Lettons
beaucoup moins

Le Premier ministre letton, Valdis Dombrovskis, s'est réjoui de la prochaine entrée de son pays dans l'euro, une perspective qui ne suscite pas l'enthousiasme de la population. La Commission européenne a donné son feu vert à l'entrée de la Lettonie dans la zone euro à compter du 1^{er} janvier 2014, estimant que le pays était prêt après avoir déployé les efforts nécessaires pour satisfaire aux critères de la troïka. Mais, selon un sondage réalisé par l'institut TNS le 13 mai dernier, 62 % des Lettons sont contre l'adoption de la monnaie européenne. « Nos voisins estoniens regrettent tous leur ancienne monnaie. C'était un important symbole de leur nation ; et ils disent également que les prix ont grimpé quand ils ont adopté l'euro ; donc on s'attend à la même chose », explique Normunds Zvaigzne, un électricien de 43 ans.

Photo AFP



Manifestation des dockers de Hong Kong le 18 avril 2013, avec leur organisation syndicale indépendante UHKD.

Chine : après quarante jours
de grève, victoire
des dockers de Hong Kong

(Lu dans la Lettre d'information Chine)

La grève des dockers à Hong Kong, avec leur syndicat Union of Hong Kong Dockers-UHKD, aura duré quarante jours et arraché 9,8 % d'augmentation salariale, malgré un acharnement patronal et des campagnes médiatiques hostiles. (...) Cette grève marque un tournant dans l'histoire des relations sociales à Hong Kong, où les grèves sont rares. Son déroulement fut suivi de près également par tous les défenseurs des droits ouvriers et les syndicalistes en Chine même.

SOLIDARITÉ

La grève déclencha un mouvement de solidarité des étudiants, de la population à Hong Kong même, mais aussi à l'échelle internationale : « L'ILWU, le syndicat des dockers de la côte ouest des Etats-Unis, a versé des fonds et voulait envoyer un représentant sur le port pour soutenir les grévistes. Les dockers de Hong Kong savent ainsi qu'ils ne sont pas seuls et qu'ils ont des camarades dans le monde entier. Cela a fait forte impression sur toute la classe ouvrière de Hong Kong », dit Wong Yu Loy, le secrétaire du syndicat UHKD. Des fonds ont aussi été transmis aux grévistes par la Fédération internationale des transports, des syndicats du transport du Japon, d'Australie et des Pays-Bas, au total près de un million d'euros !

L'ALLIANCE ANTIGRÈVE

Evidemment, faire travailler sur un port des dockers et des grutiers vingt-quatre heures d'affilée, voire quarante-huit ou soixante-douze heures, pour des salaires

bas et qui ne sont pas même réévalués avec l'inflation, cela permet d'abaisser le coût du travail et d'amasser quelques gros profits dans les poches des employeurs. Cela permet aussi de se payer de pleines pages de publicité dans les journaux pour dénigrer les grévistes, leur syndicat et la confédération indépendante HKCTU ; cela aide aussi, quand on contrôle le port, qu'on s'appelle Li Ka-shing et qu'on est le milliardaire le plus riche d'Asie, à solliciter à plusieurs reprises la justice pour limiter le droit de grève et de manifestation. Enfin — et ce n'est pas le moindre —, le patronat a pu compter sur l'aide du syndicat historique HKFTU, majoritaire sur le port, qui considérait que 5 % d'augmentation étaient bien suffisants, qui a divisé les rangs ouvriers en jouant telle catégorie contre telle autre (...).

LE VOTE ET LA SUITE...

Par vote le 6 mai, les grévistes ont accepté à 90 % l'accord (...). La déclaration du syndicat des dockers se termine ainsi : « Il est grand temps que le gouvernement de Hong Kong remette à l'ordre du jour la loi sur la négociation collective qui a été supprimée par le gouvernement en 1997 (année de la rétrocession de la colonie britannique à la République populaire de Chine — NDLR) pour répondre aux obligations de la convention n° 98 de l'Organisation internationale du travail (OIT). Les travailleurs de Hong Kong doivent pouvoir bénéficier d'une procédure de négociation collective reconnue à l'échelle internationale pour garantir le droit de négocier loyalement leurs conditions de travail et de protéger les syndicats dont ils sont membres. »

GUADELOUPE

Quatre ans après la grande grève de 2009,
le gouvernement français
a trahi la parole donnée

Photo AFP



Il y a un peu plus de quatre ans, la Guadeloupe et la Martinique s'enflammaient contre la *puo-fantasy*, la vie chère, les prix excessifs de certains produits et les bas salaires.

Elie Domota, secrétaire général de l'Union générale des travailleurs de Guadeloupe (UGTG) et porte-parole du LKP, était interrogé le 31 mai dernier au cours de l'émission « Le

choix de France Info » sur la situation en Guadeloupe, quatre ans après cette grève. Il porte un jugement sévère sur la trahison de la parole donnée par le gouvernement français après la signature de ce qui a été appelé l'accord Bino, du nom d'un militant guadeloupéen assassiné durant la grève. S'il admet que certains points ont connu des évolutions, il constate que les problèmes « essentiels liés aux prix des produits de première nécessité, au respect de l'accord sur les salaires et au chômage n'ont pas avancé. Bien au contraire, ils ont empiré. » Victorin Lurel, ministre des Outre-mer, a mis en place un bouclier qualité-prix. Un panier type de cent produits de consommation courante dont le prix a été revu à la baisse. « Cela n'a pas eu d'effet et cela n'aura pas d'effet. C'est un panier prétendument négocié entre les importateurs, distributeurs et le pré-fet. Les organisations syndicales ont été écartées de toute négociation, donc, en fin de compte, il n'y a pas de baisse. L'accord sur la modération des prix est un vaste écran de fumée. » Le chômage en outre-mer était particulièrement important en 2009. Aujourd'hui, la situation a empiré. « Le chômage chez les adultes avoisine les 36 % à 37 %, le chômage des jeunes est de 60 %. On ne peut pas bâtir un pays avec les deux tiers de la jeunesse dans la rue. Ce ne sont pas les "mesurettes" qui vont faire avancer les choses. »

AFRIQUE DU SUD

Grève spontanée dans les mines
de chrome au nord du pays

Trois sites voisins sont affectés : Helena, Magareng et Thorncliffe, dans la province du Limpopo (nord). A l'origine de ces débrayages spontanés qui ont débuté le 4 juin dernier, un employé qui s'est plaint d'avoir été agressé par un supérieur. Le groupe minier Xstrata, propriété de la multinationale suisse Glencore, a répliqué en licenciant un millier de mineurs, accusés d'avoir participé à cette grève. La police et des vigiles de l'entreprise ont mis les mines en état de siège, en même temps que la direction accédait à la demande d'ouverture de négociations.

CROATIE

L'adhésion à l'Union européenne
va frapper de plein fouet
les compagnies d'Etat

L'adhésion de la Croatie à l'Union européenne le 1^{er} juillet va durement frapper les entreprises publiques. Quelque 10 000 suppressions de postes sont prévues d'ici à 2015. La Croatie est en récession depuis 2009 et s'apprête à rejoindre l'Union européenne, déjà « plombée » par la situation économique de l'Espagne, l'Italie, Chypre et la Grèce. « Nous entrons gravement malades dans l'Union européenne, qui est, elle aussi, gravement malade », résume l'économiste Zarko Puhovski. En adhérant à l'Union européenne, Zagreb (capitale de la Croatie — NDLR) doit entièrement aligner son économie sur les règles européennes, et le gouvernement ne pourra donc plus verser des subventions aux entreprises nationales, ce qui leur permettait jusqu'à présent de fonctionner. C'est le cas de la compagnie aérienne Croatia Airlines. Selon le plan de restructuration, un poste sur cinq devra être supprimé dans cette entreprise qui emploie actuellement 1 100 personnes. Les pilotes et les agents de bord ont observé une grève pendant plus d'une semaine en mai, pour protester contre des réductions de salaires et des licenciements prévus par la direction. La situation est similaire dans plusieurs autres compagnies publiques : les chemins de fer, les autoroutes et la poste, où 10 000 suppressions d'emplois, soit un tiers des salariés, sont prévues d'ici à 2015. La restructuration des entreprises publiques subventionnées et endettées figurait parmi les principaux critères imposés aux autorités croates par Bruxelles durant les négociations d'adhésion. Même chose pour les chantiers navals. Résultat : le licenciement de milliers de salariés dans ce secteur qui emploie environ 10 000 personnes. Le chômage touche déjà en Croatie 21 % de la population, l'un des chiffres les plus élevés au sein de l'Union européenne.